

Ministry of Education

Ministère de l'Éducation

Deputy Minister

Sous-ministre

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416) 325-2600
Facsimile (416) 327-9063

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone 416 325-2600
Télécopieur 416 327-9063



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Agentes et agents de supervision et secrétaires-
trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires Directrices et directeurs des
écoles provinciales et d'application

EXPÉDITEUR : Kevin Costante
Sous-ministre

DATE : Le 22 mars 2012

OBJET : **Accès aux renseignements personnels des élèves
et transferts d'école**

La présente note de service vise à demander aux conseils scolaires d'examiner la façon d'incorporer à leurs modalités courantes certaines pratiques, expliquées en détail ci-dessous, concernant l'accès du personnel scolaire aux renseignements personnels des élèves et les transferts d'école en vue de la sécurité, tout en protégeant la vie privée des élèves.

Au cours de l'année écoulée, le Comité consultatif tripartite du personnel enseignant (CCTPE) et le Groupe consultatif du personnel de soutien (GCPS) ont remis un rapport conjoint à la ministre, qui incluait des recommandations sur ces sujets.

Premièrement, j'aimerais vous signaler le *Guide sur les lois de l'Ontario qui régissent la divulgation de renseignements personnels concernant les élèves*, récemment révisé par le Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario et disponible à l'adresse <http://www.ipc.on.ca/french/resources/discussion-papers/discussion-papers-summary/default.aspx?id=495>. Ce guide fournit des renseignements de base sur la façon dont la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* interagit avec la *Loi sur l'éducation* de même que d'autres lois ontariennes pour protéger la vie privée et donner accès à des renseignements personnels. Il explique quand les renseignements personnels doivent être divulgués et quand ils peuvent l'être.

En outre, dans le but d'aider les conseils scolaires à aborder ces sujets, veuillez examiner ce qui suit :

Divulgence de renseignements personnels sur les élèves

Compte tenu de leur obligation de réagir aux comportements inappropriés et irrespectueux des élèves susceptibles de nuire au climat scolaire, les employés des conseils scolaires qui travaillent directement auprès des élèves peuvent devoir être informés des comportements d'un élève en particulier qui risquent de causer un dommage corporel à un membre du personnel scolaire ou à un autre élève et qui ont été consignés, dans le cadre de la discipline progressive, dans le Dossier scolaire de l'Ontario (DSO) de l'élève en question. La directrice ou le directeur d'école ne doit divulguer que les renseignements nécessaires consignés dans le DSO aux employés du conseil scolaire, y compris aux employés suppléants, qui n'ont pas accès au DSO si la divulgation est nécessaire car ces employés ont besoin de tels renseignements pour exercer leurs fonctions, notamment pour s'acquitter de leur obligation de réagir à des comportements inappropriés et irrespectueux de la part d'élèves.

Les conseils doivent maintenir confidentiels les renseignements personnels des élèves. Préalablement à la divulgation, la directrice ou le directeur d'école doit indiquer au personnel qu'il doit traiter l'information divulguée concernant un élève ou un incident comme étant confidentielle.

Transfert d'école pour assurer la sécurité

Dans les cas où des élèves sont transférés dans une autre école afin de préserver la sécurité de l'école, les conseils scolaires sont tenus d'organiser une « réunion de transfert » entre l'école d'origine de l'élève et l'école d'accueil. Si le transfert est nécessaire pour protéger un élève, il est préférable de ne pas changer la victime d'école. Le but de la réunion de transfert est de mettre en place une stratégie de transition pour connaître toute ressource et tout appui supplémentaires dont l'élève pourrait avoir besoin (p. ex., orienter l'élève vers un organisme communautaire). Cette réunion doit comprendre le personnel enseignant et non enseignant qui aura des contacts directs réguliers avec l'élève. L'élève transféré de même que ses parents devraient être invités à la réunion de transfert. Les écoles doivent faire des efforts raisonnables pour faciliter la participation des parents à cette réunion. La réunion doit avoir lieu le jour où l'élève est transféré ou avant cette date. Lorsqu'elle a lieu le jour du transfert de l'élève, elle doit avoir lieu avant que l'élève ne se rende en classe. L'école d'accueil doit aussi avoir le DSO de l'élève avant la réunion de transfert et le DSO doit pouvoir être disponible et consulté durant la réunion.

Je demande aux conseils de partager ces renseignements avec les directrices et directeurs d'école dès que possible. Nous prévoyons d'inclure le texte ci-dessus, à une date ultérieure, à la note Politique/Programmes 144 intitulée *Prévention de l'intimidation et intervention* et à la note Politique/Programmes 145 intitulée *Discipline progressive et promotion d'un comportement positif chez les élèves*. À ce moment-là, nous demanderons aux conseils de réviser leurs politiques pour y incorporer ces changements.

Le Ministère apprécie le leadership et les efforts des conseils visant à soutenir les élèves et à promouvoir des écoles positives et inclusives.

Si vous avez des questions, veuillez vous adresser au bureau du Ministère situé dans votre région. Une liste des chefs des bureaux régionaux est annexée à la présente note.

Originale signée par

Kevin Costante

p.j.

c.c. Chefs des bureaux régionaux du ministère de l'Éducation
Membres du CCTPE et du GCPS

Chefs des bureaux régionaux

Bureau régional de Barrie

Chef : Joan Fullerton

Téléphone : 705 725-7631

Bureau régional de London

Chef : Gerry Treble

Téléphone : 519 667-2044

Bureau régional d'Ottawa

Chef : Denis Chartrand

Téléphone : 613 225-9210, poste 123

Bureau régional de Sudbury-North

Bay Chef : Paul Ménard

Téléphone : 705 564-7165

Bureau régional de Thunder Bay

Chef : Dawna Johnson

Téléphone : 807 474-2987

Bureau régional de Toronto

Chef : Demetra Saldaris

Téléphone : 416 314-8679